



Visite de l'entreprise MECAFOR – CFBL

Lauréate de l'appel à projets « Investissements productifs dans la filière graine et plants » (Amont filière bois-forêt)

Ussel

Sommaire



Le plan France Relance	page 3
Le soutien à la filière bois - forêt : une priorité de la relance	page 4
La relance, c'est aussi en Corrèze	page 5
MECAFOR - CFBL, lauréate de l'appel à projets « Investissem	ent
dans la filière graine et plants »	page 6

Le plan France Relance

La crise sanitaire a créé une situation économique sans précédent en France comme dans le reste du monde. Les mesures de confinement, la nécessité prolongée de mesures de distanciation et la perturbation des réseaux d'approvisionnement internationaux ont fortement affecté l'économie française.

Alors que les mesures d'urgence mises en œuvre par le Gouvernement dès le mois de mars 2020 ont permis de préserver les revenus des ménages, des effets économiques durables pourraient affaiblir le potentiel de croissance français.

Dans ce contexte, le 3 septembre 2020, le Premier Ministre a présenté le plan France Relance. Ce plan précise les différentes étapes pour réorganiser le pays sur le plan économique, social et écologique.



Le plan de relance, d'un montant de 100 milliards d'euros, bénéficie d'un financement de l'Union européenne à hauteur de 40 milliards d'euros.

Le plan de relance a pour objectif de soutenir les entreprises, l'emploi et les services publics et de bâtir la France de 2030 : une économie plus verte, plus compétitive, plus souveraine et plus solidaire.

Au-delà de son rôle immédiat de soutien à l'économie, le plan de relance revêt un rôle structurel, par les moyens accordés à l'accélération des transitions écologique et numérique, par son inscription dans l'agenda de réformes du Gouvernement pour améliorer la compétitivité, l'attractivité et la productivité et par l'objectif de renforcer la souveraineté industrielle de la France.

Pour cela, le plan de relance s'articule en trois volets :

- → l'accélération de la transition écologique et le verdissement de l'économie,
- → le renforcement de la compétitivité et de la souveraineté économique,
- → le soutien aux compétences et à la cohésion sociale et territoriale.

Le soutien à la filière bois - forêt : une priorité de la relance



Les lauréats de l'appel à projets « Investissement productifs dans la filière graine et plants » du plan France Relance, lancé en décembre 2020, pourront bénéficier d'une enveloppe de 5,5 millions d'euros pour la modernisation et l'augmentation de leurs capacités de production.

Cette enveloppe renforcée permettra de financer des outils et matériels performants accompagnant chaque acteur vers plus de compétitivité et de résilience face aux défis climatiques.

Ce soutien à l'investissement concerne l'amont de la filière bois-forêt et plus particulièrement :

- 1. Les pépiniéristes forestiers et les projets permettant une meilleure gestion et maîtrise de l'eau ainsi qu'une protection renforcée face aux aléas climatiques (environ 60% des fonds);
- 2. **Les entreprises de reboisement** et leurs projets visant à l'amélioration du transport et de la conservation des plants (environ 40% des fonds).

Par ce soutien de 5,5 millions d'euros, le plan France Relance renforce durablement ces deux maillons essentiels de l'amont de la filière bois-forêt face au défi du renouvellement forestier.

Celui-ci implique de mobiliser les pépiniéristes sur la production d'un nombre croissant de plants d'essences diverses tout en accompagnant les reboiseurs dans la conduite des chantiers de renouvellement.

Pour cela, les fonds permettront le financement de matériels performants pour :

- La protection contre les aléas climatiques (ombrières, matériel d'irrigation, réserve d'eau, système d'arrosage...);
- La conservation des plants (serres, chambre froides, conteneur frigorifique, pots, plaques de culture...);
- La modernisation des exploitations (GPS de cartographie, planteuses, robots de désherbage ...).

La relance, c'est aussi en Corrèze



En Corrèze, ce sont déjà plus de **7 millions d'euros** qui ont été engagés en faveur des entreprises locales. Ceci leur a permis de boucler en moins d'un an leur plan d'investissement initialement prévu sur plusieurs années.

Les lauréats dans le département au 1er mai 2021 :

Euclide industrie Mecanat (800 000 €) Axioma (1, 130 M€), CRP (800 000 €), Blocfer (575 000 €), Poudrex (247 000 €), Precitol (500 000 €), Photonis (503665 €), Avenir Mécanique (240 000 €), Blédina (600 000 €), Blocfer (575 000 €), Bois et dérivés (356 000 €), ITHPP (800 000 €), Maroquinerie des Orgues (344 000 €), Valade (1 150 000 €), Panneaux de Corrèze (400 000 €).

MECAFOR – CFBL : lauréate de l'appel à projets

« Investissements productifs dans la filière graine et plants »



MECAFOR – CFBL est une entreprise qui gère des forêts privées françaises, les met en valeur et les renouvelle par plantation depuis 1973. Elle dispose d'une longue expérience en matière de reboisement avec plus de 20 millions de plants plantés depuis l'origine.

MECAFOR – CFBL regroupe actuellement plus de 14 700 adhérents qui unissent leur force dans la gestion de leur forêt. La coopérative est ainsi engagée dans les certifications PEFC, FSC, ISO 9001 et certificat Phyto Responsable.

Forte de 148 employés dont 18 alternants, son tissu de salariés va du BEP, à l'ingénieur en passant par les techniciens supérieurs et les master 2.

Le projet soutenu porte sur l'acquisition d'équipements pour ses différentes plateformes :

- → conteneurs frigorifiques pour garantir la conservation des plants racines nues ;
- ightarrow dispositif visant à conserver la fraîcheur des plants en godet et éviter les dégâts occasionnés par le gel ;
- → mini-pelles carénées pour mettre en œuvre les techniques développées par l'entreprise dans le cadre de son procédé Eco-reboisement®;
- → planteuses automatisées permettant d'augmenter la capacité annuelle de reboisement de 400 à 500 00 plants, d'entretenir la totalité des reboisements, tout en réduisant son impact environnemental et en améliorant les conditions de travail de notre personnel.

Le montant de l'investissement global s'élève à 498 959 €.

Le projet permet de créer 15 emplois sur la société MECAFOR – CFBL.

200 000 € d'aides

pour l'acquisition d'équipements pour ses plateformes de reboisement.

Retrouvez l'intégralité des mesures du plan de relance sur francerelance.gouv.fr

Un interlocuteur unique en Corrèze : pref-relance@correze.gouv.fr



Retrouvez l'intégralité de l'actualité de l'État en Corrèze sur correze.gouv.fr et sur tous nos réseaux sociaux



Contact presse: Valérie Jandot valerie.jandot@correze.gouv.fr 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52